

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

En 28 ans, des milliers de kilomètres de cours d'eau ont ainsi été creusés pour en faire des fossés efficaces du point de vue agricole.

Les agriculteurs ont dénaturé plus de 20 000 km de cours d'eau depuis 28 ans

Louis-Gilles Francoeur

LE QUÉBEC a « artificialisé » au cours des 28 dernières années entre 20 000 et 25 000 kilomètres de petits cours d'eau dans ses bassins versants agricoles, pour la plupart situés dans la vallée du Saint-Laurent.

Les politiques gouvernementales qui ont permis de transformer les petits cours d'eau en fossés bien droits avaient pour but d'accroître la productivité des terres agricoles. On se rend compte aujourd'hui qu'en ce faisant on a détruit des milieux naturels et permis une érosion importante des terres.

Cette « artificialisation » majeure du système hydrique québécois apparaît dans un bilan cumulé des interventions de creusement, dragage, redressement, reprofilage et de nettoyage entrepris par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du programme Sol-Plus entre 1963 et 1991. En juin dernier, le ministère québécois de l'Environnement n'avait pas encore obtenu ces données de l'Agriculture pour les inclure dans son bilan environnemental. Il réclame ces données, dont LE DEVOIR a obtenu copie, depuis des années.

Cette « artificialisation » du milieu hydrique québécois est le résultat de deux stratégies gouvernementales, l'une visant à installer des drains massivement dans les champs pour en faire sortir l'eau plus tôt au printemps afin de faire démarrer plus rapidement les cultures, et l'autre, pour utiliser les cours d'eau naturels comme fossés agricoles, capables d'évacuer rapidement toute cette eau vers le fleuve et ses principaux tributaires.

En plus d'« artificialiser » également jusqu'à 80 % des cours

d'eau dans certaines régions, ce programme gouvernemental a eu des impacts majeurs sur l'environnement et l'agriculture. En plus de détruire presque totalement les milieux les plus névralgiques pour la reproduction des espèces aquatiques dans les arrières fines de l'écosystème provincial, ce programme a fortement contribué à l'érosion des terres agricoles. Et, conséquence nouvelle, il semble causer aujourd'hui des pénuries d'eau en été dans plusieurs bassins versants, pénuries que Québec veut maintenant corriger par la construction de barrages sur ce qui reste des cours d'eau agricole, portant un coup fatal aux espèces qui se retrouvaient emprisonnées dans de véritables dépotoirs aquatiques remplis d'engrais et de pesticides.

Selon les informations obtenues, les contribuables ont dépensé plus de 100 millions \$ entre 1963 et 1991 pour financer via Sol-Plus quelque 59 292 interventions de « réforme » sur ces cours d'eau que la nature avait sculptés de façon aussi erratique.

En 28 ans, 40 320 kilomètres de cours d'eau ont ainsi été creusés pour en faire des fossés véritablement efficaces du point de vue agricole.

Mais selon les sources du DEVOIR dans ce dossier, il faut couper à peu près en deux la distance vraiment « artificialisée » car des travaux ont été effectués à quelques reprises sur les mêmes cours d'eau, trop de terre ayant tendance à s'y accumuler en raison de la forte érosion déclenchée par les méthodes cul-

Voir page A-4: Agriculteurs

L'agriculture, héritage ou dette ? Page B-1

L'OEA impose un embargo commercial strict sur Haïti

Les putschistes installent le président intérimaire

d'après PC, AP, Reuter et AFP

LES REPRÉSENTANTS des 34 pays membres de l'Organisation des États américains (OEA), réunis d'urgence hier à Washington, ont décidé d'appliquer un embargo commercial immédiat et très strict sur Haïti.

Cette résolution de l'OEA a été approuvée à l'unanimité par les ministres des Affaires étrangères, après onze heures de réunion. Elle prévoit également le « gel des actifs du gouvernement haïtien », afin de les mettre, dans l'avenir, à la disposition

d'un gouvernement dirigé par le président renversé Jean-Bertrand Aristide.

La décision condamne « énergiquement l'usage de la violence et la coercition militaire, ainsi que le décision de remplacer illégalement le président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide ».

Les représentants de l'OEA ont également résolu d'envoyer une mission civile en Haïti pour aider à rebâtir les institutions démocratiques et assurer le respect des droits de la personne.

La secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, Mme Barbara McDougall, s'est montrée très satisfaite des résolutions de l'OEA.

Elle a affirmé que l'envoi de la mission civile répondait à un appel lancé par le président haïtien Jean-Bertrand Aristide, renversé la semaine dernière par une junte militaire. Cette mission constituait également une des recommandations de la délégation envoyée au cours de la fin de semaine en Haïti.

« Le fait que l'OEA ait accepté d'envoyer cette mission parle en sa

faveur », a déclaré Mme McDougall.

Elle a affirmé que la mission n'ira pas en Haïti immédiatement, mais attendra un moment plus approprié. Elle n'attendra cependant pas la permission du gouvernement actuel du pays, parce que l'OEA ne le reconnaît pas comme légitime, a-t-elle ajouté.

Outre la demande du père Aristide, les ministres des Affaires étrangères des 34 pays membres de l'OEA considéraient également une proposition du ministre argentin des Rela-

Voir page A-4: L'OEA



PHOTO AP

Des soldats entourent le palais législatif de Port-au-Prince au moment où les parlementaires votent la nomination d'un président intérimaire. Joseph Nerette a été confirmé officiellement dans cette fonction hier.

Ottawa tente à nouveau de resserrer le processus de libération conditionnelle

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — En vertu d'un projet de loi sur la réforme du processus de libération conditionnelle déposé hier, les criminels violents resteraient plus longtemps en prison, les auteurs de crimes sans violence seraient libérés plus rapidement et les victimes d'actes criminels seraient tenues au courant des procédures de libération conditionnelle.

C'est la troisième fois depuis 1988 que le gouvernement conservateur indique son intention de réformer le système des libérations conditionnelles, sans que les mesures annoncées soient adoptées.

Cette fois, le Solliciteur général Doug Lewis a assuré qu'il ferait tout pour que le projet de loi soit adopté au début de l'an prochain.

La législation permettrait entre autres aux juges d'obliger les auteurs de crimes avec violence et les trafiquants de drogue à rester en prison jusqu'à ce qu'ils aient purgé au moins la moitié de leur peine avant d'avoir droit à une libération conditionnelle, plutôt qu'un tiers comme

c'est actuellement le cas.

Les criminels dangereux, qui ne peuvent actuellement être libérés sous condition qu'après avoir purgé au moins deux tiers de leur peine, pourraient devoir purger la totalité de celle-ci. Les agressions sexuelles contre les enfants, le trafic de drogue et le blanchissage d'argent d'origine criminelle seraient ajoutés aux crimes qui entrent dans cette catégorie.

En revanche, les auteurs de crimes non violents jugés non dangereux auraient droit à une « révision accélérée » de leur cas et seraient admissibles à une libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de leur peine.

Enfin les victimes pourraient exiger d'être tenues au courant des décisions prises concernant la libération conditionnelle des criminels et pourraient même, dans certaines circonstances, assister aux audiences sur la demande de libération conditionnelle des prisonniers.

Le solliciteur général estime que

Voir page A-4: Libération

L'avenir de la proposition constitutionnelle s'assombrit

■ Les débuts du comité Castonguay-Dobbie rappellent les ratés de Spicer ; Bob Rae défend l'union économique

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

L'ÉTAT de la proposition constitutionnelle fédérale et l'organisation chambranlante du comité Castonguay-Dobbie chargé de véhiculer auprès de l'opinion publique inquiet de plus en plus les provinces.

Hier, alors que le comité fédéral quittait Ottawa pour sa première étape, l'Île-du-Prince-Édouard, plusieurs capitales évoquaient, en parlant de l'allure du décollage du groupe de Claude Castonguay, les ratés du Forum des Citoyens de Keith Spicer. « C'est comme Spicer, note ainsi Wally Fox-Decent, le président de la commission constitutionnelle du Manitoba. On ne sait pas ce qu'ils vont faire au juste. »

En même temps, inquiet du décollage du projet fédéral au Québec, le premier ministre ontarien Bob Rae a

pris sur lui de ressusciter à sa façon le projet d'union économique d'Ottawa.

« Si cette ronde-ci ne réussit pas à produire une union économique et sociale très forte, il faut reconnaître que l'alternative est claire, a prévenu Bob Rae dans un discours prononcé dans la capitale fédérale. Si le pays ne peut pas tenir ensemble il va s'écrouler et si ça se produit, le courant va nous entraîner vers les États-Unis. »

De telle sorte que, malgré les réserves qu'il a lui-même manifestées quant à la formulation actuelle du projet d'union économique, le premier ministre ontarien avertit maintenant les Québécois qu'il est incontournable.

« Il faut être réaliste dans ces discussions, la coopération économique est essentielle pour l'avenir non seulement du Canada mais du Québec,

de l'Ontario », énonce-t-il longuement en français. « Il faut donc reconnaître qu'il y aura la nécessité d'avoir des institutions en commun, des institutions économiques, sociales, politiques, qui vont marcher ensemble et où tout le monde n'aura pas exactement les mêmes pouvoirs que si on était indépendant. Ça, c'est la réalité du monde moderne. »

Dans l'entourage du premier ministre ontarien, on reconnaissait hier être inquiet de l'état de la proposition fédérale, en particulier au Québec. « Elle respire avec difficulté », diagnostique un haut fonctionnaire qui note que personne ne se précipite pour en vendre les mérites.

Un diagnostic corroboré par le lieutenant politique du Québec de Brian Mulroney. Tout en promettant lui-même de faire des interventions à ce sujet au Québec, y compris à Montréal prochainement, Benoit

Voir page A-4: L'avenir

Le PLC-Québec ne payait pas son loyer...

Pierre O'Neill

ENDETTÉ de quelques centaines de milliers de dollars, le PLC-Québec a emménagé dans des locaux plus modestes. Il est parti avec les meubles, mais le propriétaire a émis hier un bref de saisie.

Depuis 1986, le secrétariat de la section québécoise du PLC avait pignon sur rue Saint-Antoine, en plein cœur du quartier des affaires de Montréal, dans des locaux trop coûteux pour ses maigres moyens financiers.

Au fil des ans, le PLC-Québec a omis de payer son loyer et a ainsi accumulé des « arriérés ». À la date de clôture du bail qui la liait à West-End Properties, le 30 septembre, la direction du parti a quitté les lieux pour emménager au 640 ouest de la rue Saint-Paul, laissant derrière une dette de 28 000 \$. En proie à l'insécurité, West-End Properties a déposé hier en Cour supérieure du Québec un bref visant à la saisie et à la vente des meubles que les libéraux ont emportés avec eux au nouveau secré-

Voir page A-4: PLC-Québec

LES JEUDIS DES CENT JOURS

Rencontres publiques

Visionnements de vidéos

Discussions sur:
"Art et espace public"
"Le travail des artistes"

en collaboration avec **LE DEVOIR**

DEMAIN À 20 HEURES
2.50 \$

JEUDI 17 OCTOBRE À 20 HEURES
2.50 \$

JOSEPH BEUYS,
un programme vidéo, volet I, en collaboration
avec le Goethe-Institut Montréal

JOSEPH BEUYS,
un programme vidéo, volet II, en collaboration
avec le Goethe-Institut Montréal

CIAC
Centre International
d'Art Contemporain
3576, av. du Parc
Les Galeries du Parc 4306
Montréal, Qc, H2X 3P9
info.: 288.0811



CrownVie

Le PQ mettra l'accent sur l'économie plutôt que sur le débat constitutionnel

Michel Venne

SHERBROOKE — Les députés du Parti québécois ont décidé de mettre l'accent sur l'économie plutôt que sur le débat constitutionnel dans les prochains mois, a annoncé hier leur chef, M. Jacques Parizeau.

Il faut éviter que les Québécois aient l'impression que tous leurs élus s'intéressent au sexe des anges et pas du tout au pain et au beurre », a-t-il déclaré, à l'issue d'une réunion de deux jours des 30 députés de son parti à Sherbrooke.

M. Parizeau se défend de « mettre la question constitutionnelle de côté » pour autant. Mais il prétend qu'il faut « profiter du fait que les offres fédérales ont été tellement discréditées au Québec » pour « mettre l'économie à sa vraie place ». Rien ne sert, dit-il, de « passer son temps à gratter les bobos ».

Depuis la fin de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec, le Parti québécois a adopté une stratégie pré-électorale qui se confirme dans les décisions prises ces deux derniers jours par l'aile parlementaire du parti.

L'ère consensuelle qui a suivi l'échec de l'accord du lac Meech est pour de bon et depuis plusieurs mois

révolue. Il y a quelques semaines, M. Parizeau conviait les dirigeants du PQ à se tourner résolument vers les prochaines élections, à les préparer tout en tournant à leur profit de l'usage du pouvoir dont commence à souffrir le gouvernement actuel. Le recrutement de candidats vedettes dans certaines circonscriptions a déjà commencé.

Cette idée de mettre l'accent sur les problèmes économiques au cours des prochains mois va dans le même sens : l'économie va mal et le PQ va tenter de démontrer que le gouvernement actuel ne parvient pas à redresser la situation, en même temps qu'il assomme les contribuables avec de nouvelles taxes. La situation devient impossible pour le simple citoyen. La confiance s'effrite envers le parti ministériel. Les raisons s'accumulent pour changer de gouvernement, croient les péquistes. Et il ne reste qu'à cueillir les fruits de l'insatisfaction.

« Il est important que nous nous occupions d'économie et que nous allions plus loin que le constat d'échec que font les ministres du gouvernement Bourassa », a déclaré le chef péquiste en conférence de presse. Cela ne sert à rien de dire que la garde montante s'est arrêtée, dit-il.

Il faut amener ce gouvernement à se décider à agir.

« La situation dans les régions, comme à Montréal, est navrante », soutient le chef péquiste. « L'état de l'économie exige des actions très précises », dit-il.

— La reprise économique sera lente au Québec notamment à cause de l'imposition de nouvelles taxes qui ralentiront la consommation et Québec doit s'interroger sur l'opportunité d'en reporter l'entrée en vigueur;

— La récession a révélé des problèmes économiques structurels importants, particulièrement dans le secteur manufacturier, singulièrement dans les pâtes et papiers, et Québec doit vite annoncer ce qu'il entend faire pour régler ces problèmes à terme et aider spécifiquement les secteurs en difficulté à survivre à la crise qui les assaille à court terme;

— Beaucoup d'entreprises ont survécu aux deux dernières années de récession mais au prix d'une augmentation considérable de leur endettement par rapport à leur capitalisation. Québec doit revoir, dans ce contexte, le rôle de ses instruments financiers, comme la Caisse de dépôt et placement du Québec et la Société

de développement industriel. M. Parizeau souhaite entre autres que la Caisse cherche d'abord à soutenir l'économie plutôt qu'à obtenir le meilleur taux de rendement pour ses placements.

La réunion des derniers jours a amené les députés péquistes à identifier l'éducation comme l'une de leurs priorités, a indiqué M. Parizeau. L'abandon scolaire « est devenu extrêmement préoccupant », dit-il. De même que « l'échec terrifiant de la formation professionnelle à l'école secondaire : de 100 000 il y a 10 ans, le nombre d'élèves inscrits à des programmes de formation professionnelle est tombé à 15 000 cette année, a-t-il soutenu. « C'est l'effondrement. » Quoi faire alors ? Le PQ en parlera la semaine prochaine au cours d'une conférence de presse.

Le Parti québécois met par ailleurs la dernière main à l'organisation d'un comité chargé d'étudier la place de la communauté anglophone dans un Québec souverain. Ce comité, a annoncé hier M. Parizeau, sera coprésidé par Mmes Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi et représentant l'aile parlementaire, et Rita Dionne-Marsolais, femme d'affaires et vice-présidente du PQ, représentant le parti.

Parizeau est ravi que le C.D. Howe opte pour l'union monétaire

Michel Venne

SHERBROOKE — Le chef péquiste M. Jacques Parizeau est ravi que deux économistes de l'Institut C.D. Howe de Toronto confirment, comme il le croit lui-même, que le meilleur scénario advenant l'accession du Québec à la souveraineté serait le maintien de l'union monétaire avec le Canada.

M. Parizeau se réjouit d'autant plus que l'étude, publiée en principe hier mais qui a fait l'objet de nombreuses fuites dans la presse, soutient comme lui que le Canada ne pourrait pas, même s'il s'y oppose, empêcher le Québec de faire de la devise canadienne la monnaie d'usage sur son territoire.

M. Parizeau regrette cependant que les auteurs du document aient échauffé d'autres scénarios, apocalyptiques ceux-là, « dignes du cinéma de série B », dit-il. Les économistes David Laidler et William Robson écrivent en effet que même si le Québec souverain adopte la devise canadienne, les détenteurs de capitaux sur son territoire, craignant que le nouvel État songe un jour à créer sa propre monnaie, s'enfuient avec leurs dollars canadiens pour protéger leur mise.

Le Québec se verrait alors forcé

de créer sa propre devise afin de freiner cette fuite de capitaux, affirment les économistes, selon qui la création d'une monnaie québécoise serait le scénario le plus dommageable à l'économie canadienne et québécoise.

Cela est pure fantaisie, estime M. Parizeau. Pour que ces craintes soient justifiées, il faudrait que le gouvernement du nouvel État souverain exprime des hésitations, suppose les avantages de créer sa propre monnaie. Or, dit-il, « je ne laisse pas planer d'hésitations. Je dis : on le garde le dollar canadien. »

Mais globalement, le chef péquiste est ravi : « J'ai lu ça (l'étude de C.D. Howe) en me pourléchant les babines », a déclaré hier M. Parizeau, en conférence de presse, à l'issue d'une réunion de deux jours avec les députés de son parti. « Ça confirme tout ce qu'on essaie de dire : que le plus simple, pour garder un climat serein, ce serait de garder le dollar canadien. Tout le monde n'était pas obligé de me croire. Mais eux le confirment. Et ça doit être sérieux, dit-il dans un grand éclat de rire : c'est écrit en anglais... »

Les conclusions de l'étude réalisée pour le compte de l'Institut torontois concordent d'ailleurs sur le fond (exception faite des scénarios apocalyptiques) avec celles auxquelles était parvenu l'économiste Bernard Fortin, de l'Université Laval, dans un document écrit pour le compte de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec l'hiver dernier.

Tout comme Laidler et Robson, Fortin concluait que l'union monétaire pure entre le Québec souverain et le Canada (la même monnaie gérée par une banque centrale commune) est la solution la plus avantageuse. M. Fortin concluait d'ailleurs que « le Canada a un avantage à accepter cette union monétaire afin d'éviter une hausse de ses coûts d'échange avec le Québec ».

Si l'union monétaire n'était pas possible, à cause d'une mésentente entre les deux États, l'une et l'autre études soutiennent que la deuxième option serait que le Québec continue d'utiliser la devise canadienne sans toutefois participer à la banque centrale. Dans ce scénario, le Canada ne pourrait empêcher le Québec d'adopter le dollar, à moins, écrivent les économistes de C.D. Howe, d'utiliser des moyens fort coûteux pour les Canadiens, qu'aucun gouvernement sans doute n'oserait employer.

M. Parizeau admet qu'il « peut y avoir techniquement parlant des façons d'empêcher le Québec de garder la devise canadienne ». Mais ce serait au prix, dit-il, de l'instauration au Canada d'un système de contrôle monétaire aussi sévère que ceux qui étaient en vigueur en Europe de l'Est il y a 20 ans.

Qu'est-ce qu'un Québécois francophone ?

Caroline Montpetit

LE CONSEIL scolaire de l'île de Montréal a lancé hier une publication à l'usage des enseignants montréalais visant à définir ce qu'est un Québécois francophone de souche.

Le document de 85 pages, mi-document d'histoire, mi-guide pratique à l'usage des nouveaux arrivés, sera donc distribué à 5000 exemplaires dans toutes les écoles des huit commissions scolaires de la métropole.

« Depuis longtemps, écrivent les auteurs en avant-propos, les intervenants du milieu scolaire réclamaient un outil qui puisse développer, chez les Francophones québécois et chez les autres Québécois de toutes cultures, une meilleure connaissance de la société québécoise et de sa culture ».

L'ouvrage, qui ne servira qu'en tant que document de référence, l'enseignement de l'histoire du Canada ne survient ici qu'à la 4ème année du secondaire, décrit sous forme schématisée (en onze chapitres indépendants), les principales caractéristiques de la culture et de la société québécoises.

« Nous expliquons par exemple qu'un Québécois doit être capable de communiquer en français, qu'il pargne en général certains principes de démocratie, de droits de la personne, et de tolérance religieuse », ajoutait hier M. Gérard Bouchard, l'un des auteurs de l'ouvrage. Les autres auteurs sont le sociologue Guy Rocher, de l'Université de Montréal, et M. François Rocher, de l'Université Carleton.

Issu du désir d'harmoniser les rapports entre Montréalais « de souche », et les Néo-Québécois, le texte est clair mais inégale dans l'atteinte de ses objectifs.

Au fil des pages, il retrace en effet l'histoire du Québec, de ses origines françaises (par le biais de la situation linguistique), en passant par la Révolution Tranquille, avec au dernier chapitre, quelques données sur l'histoire de son immigration.

« Nous ne sommes pas des pédagogues, de se défendre le président du Conseil scolaire, M. Jacques Mongeau, interrogé sur la pertinence de mettre carrément au programme du primaire un manuel d'histoire du Québec à l'intention de tous les étudiants. Vous savez que le milieu scolaire est très laissé à lui-même. Il s'agit là d'une initiative entièrement indépendante, à laquelle le ministère de l'Éducation n'a pas participé ».

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Comme elles seront en vente bientôt, rassemblez vos épargnes.

Vous avez réussi à épargner? Bravo! Maintenant, faites vraiment fructifier vos épargnes... avec les Obligations d'épargne du Canada. Depuis 45 ans, elles sont le placement préféré de millions de Canadiens. Cette année, vous pouvez les acheter à leur valeur nominale à votre institution financière du jeudi 17 octobre au vendredi 1^{er} novembre. Votre paiement peut être daté du 1^{er} novembre, jour où vos obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

SÛRES. Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. C'est un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.

ENCAISSABLES EN TOUT TEMPS. Les Obligations d'épargne du Canada peuvent être encaissées en tout temps; votre argent n'est donc jamais gelé.

TAUX D'INTÉRÊT GARANTI. Les Obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt avantageux, garanti pour une année entière.

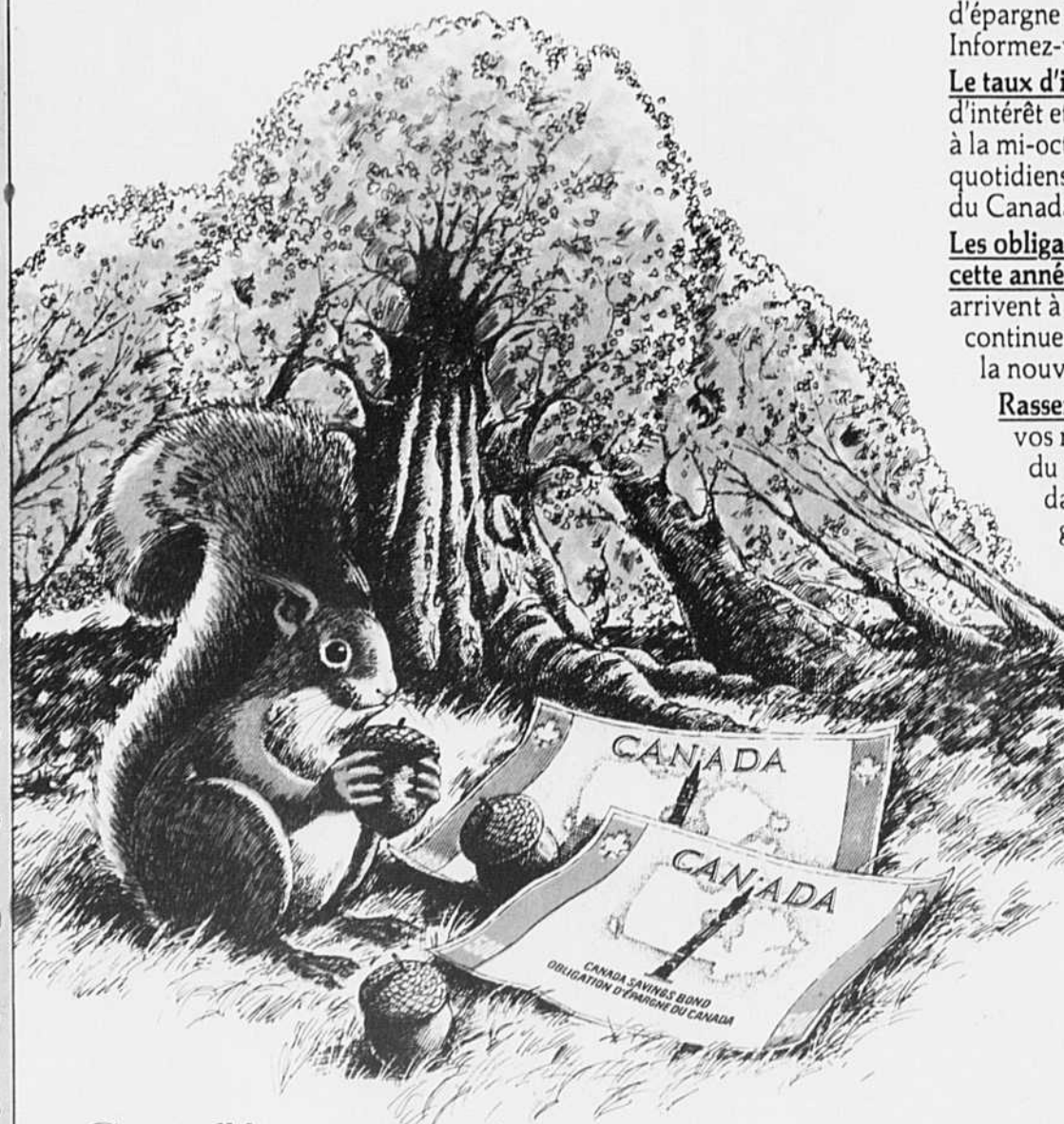
DEUX TYPES D'OBLIGATIONS. Si vous choisissez l'obligation à intérêt composé, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Si vous optez plutôt pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera payé par chèque ou sera versé directement à votre compte le 1^{er} novembre de chaque année.

Faciles à acheter. Les nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans la plupart des institutions financières. De plus, un grand nombre d'employeurs offrent à leurs employés la possibilité d'acheter des Obligations d'épargne du Canada à l'aide du Mode d'épargne sur le salaire. Informez-vous auprès de votre employeur.

Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre. Le taux d'intérêt et la limite d'achat de cette année seront annoncés à la mi-octobre. Ces renseignements seront publiés dans les quotidiens et partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

Les obligations de 1984 (émission S39) arrivent à échéance cette année. Les Obligations d'épargne du Canada de 1984 arrivent à échéance cet automne. Pour que votre argent continue à fructifier sans interruption, pensez à réinvestir dans la nouvelle émission, du 17 octobre au 1^{er} novembre.

Rassemblez vos épargnes dès maintenant! Prévoyez acheter vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada à partir du 17 octobre. N'oubliez pas : le 1^{er} novembre est la date limite où vous pourrez acheter de nouvelles obligations à leur valeur nominale. La vente d'obligations peut toutefois être interrompue en tout temps.



Les Obligations d'épargne du Canada

Un moyen par excellence pour faire fructifier vos épargnes.

Canada

ACHETEZ-LES DU 17 OCTOBRE AU 1^{er} NOVEMBRE

Les biogaz de Miron menacent la santé de 500 000 Montréalais

Louis-Gilles Francoeur

LES BIOGAZ générés par la décomposition des déchets dans l'ancienne carrière Miron contiennent des toxiques potentiellement cancérigènes susceptibles d'affecter, dans une mesure pour l'instant inconnue, environ 500 000 Montréalais.

C'est ce qu'affirme une proposition d'étude scientifique soumise en mars 1989 par la firme Biothermica et le Département de santé communautaire Sacré-Coeur à la ville, qui a été divulguée hier par la Coalition démocratique de Montréal.

Cette étude, dont Biothermica et le DSC recommandaient la réalisation avant mai 1990 pour influencer la planification du système de récu-

pération des biogaz, a finalement été autorisée par Montréal en juin 1991. Des chercheurs de Polytechnique seront aussi associés à sa réalisation. Selon les déclarations récentes des porte-parole de la ville aux gens du quartier Saint-Michel, récemment, elle ne sera prête que dans un an et demie, soit après que le système de récupération des gaz aura été construit.

Le projet d'étude Biothermica-DSC Sacré-Coeur fait état d'un certain nombre de chiffres en vue d'inciter les responsables de Montréal à y regarder de plus près en ce qui a trait aux émanations du Centre de tri et d'élimination de déchets (CTED), le troisième plus important site d'enfouissement en Amérique du Nord avec un contenu de 30 millions de

tonnes de déchets.

Les proposeurs avancent comme hypothèse, à partir d'extrapolations faites sur la foi de données californiennes, qu'il est possible d'envisager « un excès de 50 à 250 cas de cancer pour un site comparable à Miron » en raison des quantités de gaz émises.

La Coalition démocratique de Montréal qualifie les récentes déclarations du Dr Louis Drouin au gens du quartier St-Michel, « d'étrangement rassurantes » de la part d'un chercheur associé à une étude partant de prémisses aussi inquiétantes, expliquait hier le porte-parole de ce groupe, M. Gaétan Nadeau.

La Coalition démocratique a par ailleurs réclamé hier une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, pour faire le point

dans ce dossier où l'intervention du ministère est jugée prioritaire et beaucoup trop feutrée jusqu'à présent.

Le groupe d'opposition a par ailleurs réagi à la nouvelle du DEVOIR d'hier, faisant état de rapports internes contredisant le bilan officiel donné par la Ville en juin sur la carrière, en réclamant du président du Conseil municipal par motion le maintien de leurs droits à des informations factuelles et complètes.

Selon la proposition d'étude Biothermica-DSC Sacré-Coeur, la décomposition de ces déchets génère environ 524 000 mètres cubes de biogaz par jour, dont 9 % seulement étaient à l'époque récupérés. Le pourcentage est plus élevé actuellement. Parmi ces émissions, on

trouve notamment une demi-tonne de contaminants appelés « composés organiques volatils » (COV), un groupe d'environ 150 gaz qui comprend notamment du chlorure de vinyle, du benzène, du dichlorométhane et du dichloroéthane, des produits pour la plupart cancérigènes.

L'essentiel des biogaz est cependant composé de méthane (60 %) et de bioxyde de carbone (37 %). Le méthane contribue fortement à l'intensification de l'effet de serre pendant que le bioxyde de carbone ajoute à la disparition de la couche d'ozone.

Selon les auteurs du projet d'étude, les émissions du CTED affecteraient la population dans un rayon « conservateur » de 5 km, soit principalement les quartiers St-Michel,

St-Léonard, Rosemont, Petite-Patrie, Villieray, Ahuntsic et Montréal-Nord.

Selon les chiffres avancés par Biothermica dans le document rendu public hier, l'anhydride sulfureux (H₂S) se retrouve dans certaines parties du CTED — pas à l'extérieur — dans des proportions de 138 parties par million sur le site par rapport à des moyennes de 15 ppm à des endroits comparables. À partir de 10 ppm, on peut subir des nausées, de la toux, des insomnies, des maux de tête et de l'irritabilité. Entre 10 et 50 ppm, on parle de troubles sérieux de la vue et du système respiratoire. À 150 ppm, l'odorat n'opère plus et on peut assister à un début de paralysie respiratoire.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'OEÀ

tions extérieures Guido di Tella de modifier la charte de l'organisation afin de constituer une force de paix semblable aux casques bleus de l'Organisation des Nations Unies.

Les ministres ont passé la majeure partie de la journée à prendre connaissance du rapport préparé par la délégation envoyée en Haïti en fin de semaine.

Cette délégation, composée de représentants de haut niveau de huit pays, s'est rendue en Haïti vendredi, samedi et lundi derniers pour y rencontrer le chef de la junte militaire qui a renversé le président Aristide il y a une semaine, le général Raoul Cédras.

Lundi, ils étaient sur le point d'arriver à une entente avec le général Cédras et des parlementaires afin de régler la crise de façon constitutionnelle et de permettre le retour du président Aristide, lorsque le Parlement, cerné par des militaires armés, a accepté de nommer un président intérimaire, le président de la Cour de cassation Joseph Nérette.

Des militaires ont également failli entrer dans la salle de réunion de la délégation, à l'aéroport de Port-au-Prince, mais en ont été dissuadés par un officier.

Les discussions se sont quand même poursuivies, mais ont dû être interrompues lorsque le commandant de l'appareil qui transportait la délégation, un avion des Forces armées canadiennes, a fait savoir qu'il fallait absolument décoller avant la nuit. L'aéroport refusait d'allumer les balises.

Dans une lettre envoyée depuis Caracas, où il s'est réfugié après avoir passé quelques jours aux États-Unis, Aristide a demandé la création d'une force civile pour assurer le retour à la démocratie en Haïti et le respect des droits de la personne.

L'OEÀ a réitéré son refus de lais-

ser les putschistes imposer leur solution, soit la nomination d'un président intérimaire. Cette solution a aussi été rejetée catégoriquement par les États-Unis et la France qui l'ont qualifiée d'anti-constitutionnelle et d'inacceptable. Les deux pays ont réclamé le retour de Jean-Bertrand Aristide, dans sa fonction de président élu.

Pendant ce temps à Port-au-Prince, le parlement entérinait la nomination de Joseph Nérette comme président intérimaire et destituait le premier ministre René Prével.

Joseph Nérette, plus vieux magistrat à la Cour de cassation, a prêté serment sous la pression des militaires lors d'une cérémonie boycottée par les diplomates occidentaux et 48 des 108 parlementaires haïtiens, qui protestaient contre l'éviction du président Jean-Bertrand Aristide.

Assis au premier rang, le général Raoul Cédras, instigateur du putsch, et six autres officiers ont assisté à la cérémonie, présidée par le chef du Sénat, Dejean Bellizaire.

Le juge Joseph Nérette avait été officieusement nommé lundi président par intérim par le parlement, contraint à prendre cette décision sous la menace d'armes automatiques brandies par des militaires.

Moins de la moitié des 81 membres de la chambre basse ont signé lundi le document qui, dans les faits, accreditait la version de l'armée selon laquelle le père Aristide a quitté le pays volontairement et provoqué une vacance du pouvoir.

Des soldats lourdement armés appuyés par plusieurs chars ont patrouillé dans la capitale haïtienne durant la cérémonie de prestation de serment.

La tâche principale du président intérimaire est la tenue d'élections avant le 30 décembre prochain comme le prévoit la Constitution (90 jours au plus à partir de la vacance du pouvoir présidentiel).

« Ma source principale d'inspiration sera la Constitution et ma tâche majeure de conduire le pays à des élections libres et démocratiques », a-t-il déclaré à l'AFP avant la cérémonie.

« Après la réussite de cette tâche, je quitterai mes fonctions », a précisé le juge. Il a reçu l'écharpe bicolore, bleue et rouge, aux couleurs nationales, des mains du président de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le nouveau président provisoire, avant de recevoir les honneurs militaires devant le parlement, avait prôné « l'union » et le « respect de tous », proscrivant tout « esprit de vengeance et de sectarisme ».

Il a aussi condamné, énergiquement, sous les applaudissements nourris de l'assemblée, le « supplice du collier » qui avait été une arme politique du président déchu, le père Jean-Bertrand Aristide. Le président provisoire a, également, condamné la pratique du « déchouage » (mise à sac d'un local commercial ou privé pour des raisons politiques).

Enfin, la peur et la faim continuaient hier à jeter sur la route de l'exode les pauvres des bidonvilles de la capitale haïtienne.

De nombreux habitants des quartiers déshérités vivaient hier dans la crainte d'être pris pour cible par certains soldats, décrits par des témoins comme de plus en plus « nerveux et déterminés », débordant souvent la hiérarchie plus modérée.

Les habitants des bidonvilles fuyaient toujours la capitale pour se rendre en province chez des amis ou de la famille. Outre la crainte des violences, ils sont poussés par la faim due à l'augmentation en flèche des prix alimentaires.

◆ Agriculteurs

turales et le drainage souterrain intensif.

La terre extraite lors de ces opérations est généralement déposée sur les berges, qui s'en sont trouvées ainsi détruites sur environ 40 000 km, soit le double de la distance creusée.

Le creusage des cours d'eau ou leur « reprofilage » consiste à leur donner avec une pelle mécanique une profondeur fixe et constante, sans obstacle sur le fond, tout en donnant aux berges des angles précis. Dans les courbes, on remplace parfois la végétation par des enrochements ou d'autres techniques pour diminuer l'érosion hydrique. Cette opération fait disparaître tout le relief aquatique qui, par la diversité des habitats, constitue le support biologique de la diversité des espèces. La disparition de la végétation engendre un réchauffement des cours d'eau à l'origine de la disparition de plusieurs espèces.

D'autre part, le programme Sol-Plus a aussi permis l'installation de

323 521 kilomètres de drains souterrains dans 59 292 parcelles de terrain dans la province, généralement aux abords des cours d'eau « réformés ».

Ces drains, en plus d'évacuer l'eau plus rapidement au printemps, laissent échapper les particules les plus fines de la terre, une partie essentielle pour la productivité agricole. Ces particules entraînent avec elles une partie importante des engrais et une partie des pesticides qui vont à leur tour contribuer au vieillissement, voire à la mort biologique des cours d'eau, un phénomène appelé « eutrophisation ».

Globalement, ce programme gouvernemental a modifié le système hydrique souterrain de la vallée du Saint-Laurent sur une surface de 586 000 ha, soit 67 fois la partie inondée des futurs réservoirs de Grande-Baleine. Et cela, sans la moindre étude d'impacts ou débat public.

Si, par hypothèse, on assignait un débit de 1 mètre-seconde le débit moyen de chacun des 13 180 cours d'eau ou parties de cours d'eau artificialisés par ce programme en 28 ans sans la moindre étude d'impacts ou débat public, on obtiendrait une modification hydrique globale équivalente à cinq fois le débit de la future centrale G-B-1, la principale, du futur complexe Grande-Baleine.

Mais contrairement aux impacts localisés et circonscrits d'un barrage, les modifications au système hydrique de la vallée du Saint-Laurent ont créé une véritable pénurie de cours d'eau naturels et modifié les eaux souterraines à l'échelle d'une région naturelle plus grande que certains pays européens.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la Loi de l'environnement ne protège pas les petits cours d'eau qui ont, en vertu des lois municipales, plutôt statut de cours d'eau privés lorsqu'ils commencent et se terminent sur un terrain privé, et un statut de cours d'eau municipal, de comté ou régional selon qu'ils naissent et se terminent sur un de ces territoires. Les conseils municipaux, de comté ou de la MRC peuvent donc les creuser à leur gré, changer leur parcours et leur hydrologie générale pour toutes sortes de raisons et même obtenir des fonds pour le faire via le programme Sol-Plus.

Si la Loi de l'environnement interdit de jeter un litre de contaminants dans tous les cours d'eau, petits et grands, ce qui les rendrait fort malades, elle n'interdit pas à une ville ou un ministère de les faire disparaître de la carte en tant qu'écosystèmes vivants par le creusage, le reprofilage, etc.

Le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux ne protège en réalité que le fleuve et ses tributaires de première et deuxième importance. Sur ces cours d'eau, seuls sont sujets à une étude d'impacts les projets de creusage de plus de 300 mètres ou de remblayage sur une surface de plus de 5000 pieds. À plusieurs reprises, on a vu des institutions publiques calibrer leurs interventions à 290 mètres pour s'éviter une audience publique...

Aucun critère ayant trait à des données de nature environnementale

ne détermine par ailleurs la nature des cours d'eau protégés par la Loi de l'environnement sous ce rapport, comme le débit, la faune aquatique, la présence d'espèces de grande valeur, etc. La définition des cours d'eau dans ce règlement dépend bêtement du nom inscrit au répertoire toponymique de la province, ce qui fait que les « rivières » familières ne sont pas protégées.

Très peu de groupes environnementaux québécois ont tenté au cours des dernières années de défendre les petits cours d'eau même s'ils constituent les assises biologiques, les pépinières et les garderies des espèces aquatiques, en somme le réservoir de vie des systèmes hydriques que le Québec essaie de ressusciter à coups de milliards.

◆ L'avenir

Bouchard relève qu'il n'est pas particulièrement en demande dans sa province. « J'ai beaucoup plus d'invitations à intervenir hors-Québec », raconte-t-il.

Et il s'étonne de son côté du silence des ténors du gouvernement québécois. « On n'a pas entendu ni Claude Ryan, ni Lise Bacon, ni d'autres, fait-il remarquer. » Mais, alors que ministres fédéraux et hauts fonctionnaires provinciaux craignent que les propositions constitutionnelles ne soient tombées à plat au Québec et à un moindre degré dans le reste du pays, plusieurs s'inquiètent du départ hésitant de la commission fédérale sur laquelle ils misent tous pour donner un second souffle au projet.

Car le comité Castonguay-Dobbie se met sur la route dans un climat d'improvisation qui lui fait craindre qu'il ne s'apprête à marcher sur les traces du Forum des Citoyens de Keith Spicer.

« Nous ne savons pas ce qu'ils veulent exactement », constate ainsi Wally Fox-Decent. Sa commission manitobaine a accepté en principe de collaborer avec les troupes du sénateur Castonguay et de les recevoir dès la semaine du 4 novembre, « mais à condition qu'on réponde de façon satisfaisante à plusieurs de nos questions ».

À première vue, la première tournée du comité invite en effet les comparaisons avec le groupe Spicer :

■ À l'île-du-Prince-Édouard aujourd'hui, le groupe de 30 députés et sénateurs va visiter 11 des 19 écoles secondaires de la province. Vérification faite, pour une commission avec un mandat constitutionnel précis, il innove. Jusqu'à présent, aucune commission provinciale ne s'est hasardée dans des salles de classe.

■ « Pour quoi faire ? » demande un membre de la commission constitutionnelle de l'Ontario. « À travers ces jeunes, on va rejoindre leurs familles », réplique-t-on au sein du comité à Ottawa.

■ En soirée, le même groupe se disperse dans huit villages différents. Mais les panneaux publicitaires annonçant sa venue ont été publiés il y a à peine 48 heures. Et si les nouvelles voyagent vite sur l'île de Joe

Whiz, expliquait-on hier à Charlotte-town, tout indique que la population a peu ou pas pris connaissance du détail du projet fédéral. Pas question d'entendre des épanchements, ont pourtant prévenu les coprésidents du comité mixte.

■ Comme le groupe Spicer, le comité fédéral lâche du lest en matière de bilinguisme. Même pour les affaires de routine, le comité semble avoir de la difficulté à communiquer autrement qu'en anglais. Son itinéraire n'était pas encore disponible en français hier après-midi, à 40 minutes du départ. Et, pour leurs périodes en petits groupes dans les villages et les écoles, les députés et sénateurs ont renoncé aux services d'interprètes. À l'extérieur du Québec, il reviendra aux députés et sénateurs qui parlent français de relayer les témoignages entendus dans cette langue à leurs collègues unilingues. Il est cependant question d'a doter un autre système au Québec. La moitié des membres du comité Castonguay-Dobbie, à commencer par sa coprésidente, ne parlent pas et comprennent à peine le français. Jusqu'à présent, la formule à l'essai cette semaine a confondu les provinces. Ainsi, l'Ontario et le Québec ont tous deux convenu d'envoyer des observateurs sur la route avec la commission. Mais sans trop savoir à quoi s'attendre en termes de résultats, avoue-t-on. « Nous avons conclu qu'il fallait que ce soit important », explique un fonctionnaire ontarien.

Trois autres provinces, le Nouveau-Brunswick où le gouvernement McKenna est à se réorganiser au lendemain de sa réélection, et la Colombie-Britannique et la Saskatchewan en pleine campagne électorale, ont carrément demandé au comité Castonguay de les ignorer jusqu'à nouvel ordre.

◆ PLC-Québec

« L'ancien de la rue Saint-Paul. » Président du PLC-Québec, M. Jacques Saada a reconnu la véracité des faits, tout en s'employant à réduire l'importance de cette affaire. « Il n'y a pas de tempête à faire avec ça. » Selon M. Saada, la décision de démanteler s'inscrit dans le plan de reconstruction et de rationalisation des ressources financières que le parti a amorcé l'été dernier. Plan qui l'a amené à effectuer des coupures budgétaires et à mettre à pied plusieurs des employés de la permanence. Le PLC-Québec a remboursé la moitié des arrérages qu'il avait contractés avec West-End Properties. Mais M. Saada trouve néanmoins normale la réaction de l'ancien propriétaire, « qui a voulu se protéger ».

◆ Libération

ces mesures pourraient entraîner une « légère baisse » du nombre de détenus dans les institutions fédérales, qui comptent actuellement 12 000 prisonniers.

D'accord avec l'ensemble du projet de loi, le député néo-démocrate Derek Blackburn a cependant suggéré que la prolongation de la détention des criminels violents soit assortie de programmes améliorés de traitement et de réadaptation. Son collègue libéral John Nunziata estime quant à lui que ce projet de loi n'est pas assez sévère.

Votre guide de réforme constitutionnelle

BIENTÔT CHEZ VOUS

Dans les jours qui suivent, tous les foyers recevront ce guide d'information de 8 pages. Il contient le résumé des propositions de réforme constitutionnelle du gouvernement du Canada. Ces propositions ne sont pas définitives et tous les Canadiens sont invités à en discuter. Un comité mixte spécial du parlement fera le tour du pays pour connaître vos différents points de vue. Il s'agit de votre pays, de votre avenir, et c'est votre droit de participer au processus. Alors, surveillez votre boîte aux lettres et prenez le temps de lire ce guide. Si vous ne l'avez pas reçu d'ici le 15 octobre, composez sans frais le numéro ci-dessous et un exemplaire vous sera aussitôt envoyé.



1-800-561-1188

Pour recevoir de l'information supplémentaire, appelez sans frais. To receive this publication in English, please call the same number.

Les malentendants pourront composer le 1-800-567-1992 (TTY/TDD)

Canada

Bâtir ensemble l'avenir du Canada

L'École Selwyn House
fondée en 1908



DÉCOUVREZ LA DIFFÉRENCE

Pour tous les parents désireux de connaître nos programmes, nos conditions d'admission et notre politique d'aide financière, il y aura une

SOIRÉE D'INFORMATION
Les 24, 28 octobre ou 5 novembre

Une description de l'école et une présentation de diapositives seront au programme de la soirée. Vous aurez également l'occasion de rencontrer des parents qui ont actuellement des enfants à Selwyn House.

Contactez-nous pour l'heure et l'endroit
Mme Anne Marie Snabl (514) 931-9481
N° permis du MEQ: 749789 & 749624

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3K2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 855-7874
Tel: (514) 987-6242

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
4 Place Ville Marie, suite 606
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-simile (514) 954-1396
MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER